

Réservé au Service Officiel
Dossier reçu et enregistré
à : le :
sous le N° :

**COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS
DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE
DANS LE SAHEL**

INSTITUT DU SAHEL

COMITÉ SAHÉLIEN DES PESTICIDES

ANNEXE IV

Formulaire de demande d'extension d'homologation d'une spécialité agropharmaceutique

1	Nom et adresse du requérant :			
	Tél:		Fax:	
			Email:	
2	Nom et adresse du formulateur de la spécialité :			
3	Nom et adresse du propriétaire de la marque :			
4	Appellation commerciale de la spécialité :			
5	Forme sous laquelle la spécialité est présenté (formulation) :			
6	Titre en matière(s) active(s) :			
7	Nature de l'action (insecticide, fongicide, herbicide, etc. :			
8	Usages agrées de la spécialité : Préciser pour chaque usage le type d'homologation (APD, APDE, APV, homologation), le numéro et la date de			

	l'homologation précédente.	
9	Usage(s) proposé(s) à l'homologation :	
10	Conditions d'application, doses d'emploi, délais à respecter (pour les usages proposés à l'homologation) :	
11	Toxicité aiguë de la spécialité et classe de la toxicité de la spécialité selon la classification de l'OMS :	
12	Limites maximales de résidus (le cas échéant) :	
14	Autorisations d'emploi dans d'autres pays pour les usages proposés à l'homologation :	

Le demandeur s'engage :

- à fournir en temps utile au Comité Sahélien des Pesticides tous renseignements recueillis postérieurement à la demande d'homologation de nature à imposer une ré-évaluation de l'homologation ;
- à signaler tout changement de distributeur ;
- à renouveler les échantillons déposés dès leur date de péremption

Date :

Signature du Demandeur :